

Le service **ADS** (**A**utorisation du **D**roit des **S**ols) de la Communauté de Communes du Grand Cahors instruit l'ensemble des dossiers déposés en mairie.

Si vous souhaitez obtenir des informations avant le dépôt du permis de construire en mairie ou bien avoir des renseignements sur l'état d'avancement de votre dossier vous pouvez prendre rendez-vous avec un instructeur ADS

Ces rendez-vous auront lieu uniquement les après-midi

→ Communauté de Communes du Grand Cahors 72 rue du Président Wilson Cahors 46000

Tél: 05 65 20 89 11 ou 05 65 20 88 99